



PRÉPARATION DU BUDGET COMMUNAL

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SARGÉENNES AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

*A retourner en Mairie avant le 16 Janvier 2026
- Merci de respecter ce délai -.*

Dénomination de l'association :

Histoire & Patrimoine de Sargé-lès-Le Mans

Dossier suivi par :

*Monsieur Ludovic VIEL – Adjoint aux Finances, Budget, Marchés publics et appel d'offres
Madame Patricia JERVAIS DURAND - Directrice Générale des Services*

Nom de l'association : Histoire et Patrimoine de Sargé

MONTANT(S) DEMANDÉ(S)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Subvention de base : 300€

Subvention projet spécifique : €

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier comporte la présentation de votre association, une présentation financière et comptable de l'association, une description d'un projet spécifique éventuel et de son financement.

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à votre dossier

- ✓ Vos statuts déposés en Préfecture, pour une première demande ou s'ils ont été modifiés avant le dépôt de cette demande,
- ✓ la composition du bureau, pour une première demande ou à l'issue de chaque modification,
- ✓ Le compte-rendu financier et le compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'action annuel et de votre projet spécifique*(s'il y en a un)
- ✓ Les comptes annuels de votre association et le rapport du commissaire aux comptes pour les associations y étant assujetties
- ✓ Le rapport d'activités de votre association, approuvé par votre dernière Assemblée Générale,
- ✓ Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association concernée par la présente demande

* *Important* : La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné ...BLIN Michel..... (Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association Histoire et Patrimoine de Sargé..

- o Certifie exactes les informations du présent dossier et la mention de l'ensemble des demandes de subventions demandées à d'autres financeurs,
- o Demande une subvention de 300€
- o Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal (joindre obligatoirement un R.I.B. et le numéro de SIREN).

Fait le ...12/01/2025..... A SARGE.

Signature BLIN

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

1ère partie : PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

1 – IDENTIFICATION

Identification de votre association

- Nom de votre association : Histoire et Patrimoine de Sargé.....
- Sigle de votre association :
.....HPS.....
- Adresse de son siège social : Maison des associations rue Didier Pironi Sargé les Le Mans
- Téléphone : 06 41 67 93 85 Fax :

E-mail :
asso.hps@gmail.com.....
.....

Adresse des correspondances si différente :
.....

. 673 Rte de Beauchêne 72190 Sargé lès Le Mans.....

Identification du responsable de l'association

- Le Président

Nom : BLIN..... Prénom : Michel.....

Adresse : 673 Rte de Beauchêne 72 190 Sargé lès Le Mans.....
Téléphone : 06 41 67 93 85 Fax :
E-mail : michelblin@orange.fr.....

- Personne chargée du dossier (subvention) au sein de l'association

Nom : DRONNE..... Prénom : Jacqueline.....

Adresse : 13 impasse des Arums.....72190 SARGE les Le Mans.....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Téléphone : 02 43 76 50 97..... Fax :

E-mail : christiandronne@orange.fr.....

Renseignements d'ordre administratif et juridique

- Déclaration en Préfecture le : **14 octobre 2004** à : ...Le Mans.....
- Date de la publication au Journal Officiel : 13 novembre 2004.....

2 – OBJET ET COMPOSITION DE VOTRE ASSOCIATION

- Objet de l'Association (voir statuts)

-Rassembler les écrits historiques de Sargé.
-Répertoire valoriser les métiers, les pratiques culturelles et sociales anciennes, le patrimoine artistique et festif.

- Rassembler et valoriser l'oralité historique.
- Valoriser le patrimoine bâti ancien et le patrimoine naturel.
- Favoriser l'aménagement du territoire.
- Valoriser les biens meubles et immeubles anciens.

- Composition du bureau et du conseil d'administration

..... -voir ci-dessous le bureau.....

-Conseil d'administration (ensemble des adhérents de l'association)

Bureau	Nom Prénom	Adresse	Téléphone	E-mail
Président	Blin Michel	673 rte de Beauchêne 72190 SARGÉ LES LE MANS	0641679385	michelblin@orange.fr
Vice-Président	Crétois Roger	7 impasse des Arums 72190 SARGÉ LES LE MANS	0243765385	rcretois@gmail.com
Secrétaire	Bellée Céline	19 rue des Tilleuls 72190 SARGÉ LES LE MANS	0664774992	belleeceline@gmail.com
Trésorier	Dronne Jacqueline	13 impasse des Arums 72190 SARGÉ LES LE MANS	0243765097	christiandronne@orange.fr

Conseil d'administration :

*ensemble des adhérents de l'association HPS

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION

Description du projet associatif et des activités habituelles de l'association

- Réunion trimestrielle – Examen des articles de presse – Suivi des actions municipales.
- Passage en revue des actions en cours –
- Inventaire des nouvelles actions à prendre en compte et mise à jour pendant le trimestre écoulé.
- Désignation des sujets à expertiser et à développer.

Actions et manifestations réalisées en 2025

- Rédaction d'articles dans Sargé infos.
- Promotion du livre « Sargé d'hier à aujourd'hui ».
- Promotion du livre « Famille Henrotte ».
- Promotion de l'association (Forum des associations).
- Lancement de recherches historiques sur des sites du patrimoine Sargéen (Béroize – Fontay – La Pierre – Fouasserie).
- Réalisation d'un film sur l'histoire de la commune avec la participation de Claire Dubois et divers Sargéens hors HPS.
- Réalisation d'un projet de fèves sur le thème de la commune avec la participation de Mr Mme Tollet.
- Participation financière à la restauration de la « Vierge des Mortrons »(réalisation plaque commémorative).
- Finalisation d'un nouveau livre sur l'église de Sargé.
- Analyse du boulevard Nature en collaboration avec la mairie: signaler les manquements, proposer des panneaux d'identification et des aménagements (aire de repos, haie coupe vent....)
- Mise en place de la gestion informatique de HPS détenu jusqu'en 2024 par Roger Crétois. achat,mise en service d'un ordinateur.
- Transfert des données HPS par un technicien extérieur sur le nouvel ordinateur de l'association.
- Participation à l'enquête publique sur les chemin ruraux.
- Inventaire du fond documentaire détenu par Roger Crétois, en vue d'une reprise au moins partiel par HPS
- Présentation HPS à l'association « Sargé entreprendre ensemble »

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

- Restauration du lutrin.
- Recherche solution de stockage pour préparer le retour de la « table de la Blanchardiére » chargée d'histoire.
- Création d'un guide touristique de Sargé à disposition de ces habitants.

Actions et manifestations prévues en 2026

- Poursuivre l'interview de Sargéens (recherche de photos, description de la vie d'hier, faits spécifiques etc...)
- Proposer un descriptif pour animer les chemins communaux (Bd nature).
- Veille du site internet de la mairie sur les onglets Histoire et Patrimoine.
- Réalisation de concerts dans l'église de Sargé.
- Promouvoir le film réalisé par Claire Dubois et HPS.
- Poursuite de l'inventaire du patrimoine Sargéen (poursuite de l'inventaire de l'église).
- Réflexion sur l'archivage et le stockage de documents et des divers objets ou documents donnés ou achetés par HPS.(vitrines, armoires sécurisée, lieu à définir en collaboration avec la mairie) .
- Participation aux Journées du Patrimoine.
- Participation au Forum des Associations.
- Suivi de la restauration du retable.
- Recherche de documents et objets anciens avec le CMJ et découverte de Sargé et de la sa campagne aux jeunes élus et au local Jeune.
- Négocier une reprise partielle de la bibliothèque, en relation avec l'Histoire et le Patrimoine, de Roger Crétois pour une éventuelle transmission à la commune.
- Edition du livre sur l'Église de Sargé.
- Veille sur le patrimoine de la commune. (rétable, église, divers...)
- Archivage départemental de différents dossiers (Charpente église, rétable,)

Avez-vous des projets inter associatifs et lesquels ?

- Avec les écoles (à définir).....
- Avec le conseil municipal jeune (CMJ) (à définir).....

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

-Avec le centre d'animation jeunesse (à définir).....

- Avec le Comité de jumelage.

Moyens humains de l'association

Indiquer le nombre de personnes participant à l'activité de votre association tant de manière bénévole que rémunérée. S'agissant des personnes salariées, indiquer le nombre de CDI, d'une part, et les personnes à temps partiel, d'autre part :

- Bénévoles : . Nombre de salariés :
- Salariés en CDI :
- dont salariés à temps partiel : Nombre d'heures :
- Salariés en CDD :
- dont salariés à temps partiel : Nombre d'heures :

Montant total annuel des rémunérations versées (hors charges employeur) :0€

Autres informations pertinentes concernant les moyens humains que vous souhaitez indiquer :

- Jean Paul Muller 06 83 12 97 63 correspondant Maine Libre
- Chantal Mariotti Présidente du Cercle Généalogique du Maine et Perche.
- Les Services techniques et administratifs de la commune de Sargé et de Coulaines.
- Patricia Chevalier Chargée de valoriser le tourisme au « Pays du Mans ».
- Emilie Benesteau Chargé de mission délégation de la Sarthe à la fondation du Patrimoine.
- Aurélie Caplette, correspondante OUEST FRANCE.

Nombre de membres participants à l'association

Nombre de membres cotisants actifs :

Dont Résidant à Sargé-Lès-le-Mans et Hors Sargé-lès-Le-Mans.

Nombre de membres de :

- Moins de 12 ans : dont De Sargé et hors Sargé
- 13-18 ans : dont De Sargé et hors Sargé
- 18-25 ans : dont De Sargé et hors Sargé
- + de 25 ans : dont De Sargé et hors Sargé

Autres informations que vous souhaitez indiquer :

Cotisation et licence :

- Montant de la cotisation annuelle :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Adulte Sargé-lès-Le-Mans :

Enfant Sargé-Lès-Le-Mans :

Adulte Hors Sargé-lès-Le-Mans :

Enfant Hors Sargé-Lès-Le-Mans :

Sport : Montant de la licence : sans objet €

Nombre de licenciés Sargéens :

hors Sargéens :

.....

Locaux utilisés par l'association :

Quels types de locaux ou équipements municipaux sont utilisés par votre association ?

Salles de réunions (2h trimestrielle)

Durée hebdomadaire d'utilisation

Terrains sportifs (sans objet)

Locaux sportifs (sans objet)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

2ème partie : PRÉSENTATION FINANCIÈRE DE VOTRE ASSOCIATION

Les Subventions

La subvention, c'est-à-dire le versement de fonds publics, est prévue par l'article 6 de la loi de 1901 concernant les ressources des associations. Les subventions communales obéissent à des règles de droit public.

La subvention peut être financière et/ou en nature (prêt de locaux, de matériel...) et financer une action ou une œuvre d'intérêt général et local concernant la commune ou ses habitants. Un contrôle de l'utilisation de l'argent public est possible (article L1611.4 du code général des collectivités territoriales). L'association peut être amenée à fournir un certain nombre de documents, notamment comptables, pour justifier un bon emploi des subventions. Au-dessus d'un certain montant, la Chambre Régionale des Comptes peut contrôler l'association. Toute subvention fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Une subvention n'est pas un droit mais une possibilité ; elle a un caractère annuel, non automatiquement reconductible.

Mise à disposition des locaux et équipements

Les locaux et équipements mis à disposition par la commune constituent une subvention en nature prévue par le plan comptable associatif.

Au compte 87 en Recettes, vous porterez en « prestations en nature », la valorisation de la mise à disposition qui vous sera notifié chaque année en fonction des durées d'utilisation.

Au compte 88 en Dépenses, vous porterez en « mise à disposition gratuite de biens et prestations », la même somme aboutissant à un équilibre Dépenses-Recettes.

1 – COMPTE DE RÉSULTAT 2025

Compléter l'Annexe 1

2 – BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Avoir de l'association à la fin de votre exercice (réserves)

Caisse :

Comptes bancaires :

Placements :



TOTAL :

Produits restant à recevoir à la fin de votre exercice (détailler)

Dépenses restant à payer à la fin de votre exercice (détailler)

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Si votre exercice 2025 est déficitaire, vous devez financer le déficit par une reprise sur vos réserves.

Votre budget 2026 doit être présenté en équilibre avec l'ensemble des subventions sollicitées au besoin par une reprise sur vos réserves si elles sont suffisantes.

3 –BILAN DE L'OPÉRATION 2025 SOUTENUE PAR LA COMMUNE

Votre association a bénéficié d'une subvention au titre de 2025? oui

Si oui, rappeler l'objet de l'opération soutenue :

Date de sa réalisation :

Coût réel de l'opération :

(le détail doit apparaître clairement dans le compte de résultat ou le bilan financier

Fournir tous documents promotionnels de l'opération

4 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Compléter l'Annexe 2

3ème partie : DESCRIPTION ET FINANCEMENT D'UN PROJET SPÉCIFIQUE

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Important : Doit s'intégrer financièrement dans le budget prévisionnel global de votre association.

1 – PRÉSENTATION DU PROJET

- Contenu et objectifs de l'action :

- Public(s) ciblé(s) :

- Le projet a-t-il un caractère inter associatif sur la commune et lequel ?

- Nombre approximatif de Sargéens bénéficiaires :
 - o Lieux de réalisation :
 - o Date de mise en œuvre prévue :
 - o Par quels moyens évaluerez-vous cette action ?

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2026

2 – BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION SPÉCIFIQUE

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
▪ Charges spécifiques à l'action - Achats ▪ Services Extérieurs ▪ Charges de Personnel		▪ Ressources propres à l'association ▪ Subventions demandées ▪ Recettes d'actions et manifestations	
Coût total du projet		Total des recettes	
▪ Mise à disposition gratuite de biens et services		▪ Prestations en nature (locaux ou équipements)	
DEFICIT		EXCEDENT	

L'association sollicite pour ce projet, une subvention de

Projet à finaliser avec les associations concernées et la mairie.